

**Avis publics****Commune de SAINTE-BARBE****AVIS AU PUBLIC****ENQUÊTE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS  
DE CONSTRUIRE  
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE  
SUR LA COMMUNE DE SAINTE-BARBE**

Par arrêté du 27 août 2018, le maire de Sainte-Barbe a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Sainte-Barbe.

À cet effet, Monsieur François Duhamel, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg comme commissaire-enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, se déroulera en mairie de Sainte-Barbe du 26 septembre au 26 octobre 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie (support papier) aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir lundi, mercredi et vendredi de 16 h à 19 h ;
- sur le site informatique de la mairie : [www.mairie-saintebarbe.fr](http://www.mairie-saintebarbe.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet tenu à sa disposition à la mairie de Sainte-Barbe, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, vendredi de 16 h à 19 h) ;
- par voie postale à l'intention du commissaire-enquêteur à la mairie de Sainte-Barbe, 7, place Claude-Baudouche 57460 Sainte-Barbe ;
- par voie électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [mairie.stebarbe@wanadoo.fr](mailto:mairie.stebarbe@wanadoo.fr)

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à mairie de Sainte-Barbe :

- lundi 1er octobre de 16 h à 18 h
- mercredi 17 octobre de 16 h à 18 h
- vendredi 26 octobre de 16 h à 19 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Ils sont également tenus pendant la même période à la disposition du public sur le site internet de la mairie.

Christian PERRIN.